

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 596

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« de refondation de l'école »

les mots :

« d'orientation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente et conforme au réel car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.

